

Projet de Budget pour 2017

ville de Montoir de Bretagne

INTRODUCTION

pour mémoire, les orientations budgétaires pour 2017 s'inscrivent dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de notre ville sous l'effet de la poursuite du double mouvement de baisse des dotations et de hausse de la péréquation.

Malgré une perte de recettes depuis 2010, nous poursuivons avec détermination la mise en œuvre de nos priorités et notamment notre programme d'investissement de mandature .

Au vu de la perspective modérée de reprise de la croissance et du maintien à un niveau élevé du chômage malgré le récent replis, nous faisons le choix d'un niveau d'investissement élevé pour soutenir l'activité et l'emploi .

Notre stratégie financière implique, en fonctionnement, une exigence de constance dans la stabilisation des dépenses, visant à consolider notre autofinancement malgré le contexte de double « choc » perte de DGF et poursuite du FPIC.

Le résultat 2016 permet le maintien à un niveau élevé de notre épargne brute en 2017. Cela nous permet de repousser l'appel à l'emprunt à 2018 et aussi d'asseoir la soutenabilité financière de notre programme de mandature.

Le budget 2017 : 21,7 millions d'euros, 7,2 millions d'euros d'investissements,

Aménagement de la rue de la croix chevalier pour desservir le quartier de l'ORMOIS

À Bellevue :

- aménagement de la rue Henri Gauthier (première tranche)
- aménagement de la rue Ernest Renan
- désamiantage et déconstruction de l'ancienne école
- aménagement d'un parking près de la nouvelle école

Au complexe sportif :

- rénovation des Vestiaires
- installation d'un nouveau local pour les associations POM/UCM/MAC
- réfections des Toitures (et pose de panneaux photovoltaïques)
- lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la suite des aménagements (salle convivialité et bâtiments pour recevoir le matériel événementiel)

Au centre ville :

- agrandissement du Musée
- vidéo protection
- amélioration du cadre de vie - d'espaces de proximité (mobilier urbain, végétal,)

Dans les écoles :

- mise en place d'un système d'alerte risques majeurs
- réfection de la cour à Jean Jaurès,

1,3 million d'euros sont également affectés à l'entretien du patrimoine et au renouvellement des moyens des services .

Pour financer ce programme ambitieux, pas d'augmentation d'impôts ni d'aggravation de la dette.

La Ville redouble d'efforts pour contenir ses dépenses et redéployer les moyens là où ils sont le plus utiles. L'objectif de cette gestion rigoureuse au quotidien est de garder un bon niveau de service public.

Le développement économique du territoire a un effet positif sur les recettes de la collectivité et atténué en partie la baisse des aides de l'État. Nous allons réussir à concrétiser les engagements structurants de ce municipale, même si, chaque année l'exercice devient plus difficile.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

Nous allons continuer à soutenir les populations en difficulté. Le CCAS de la commune reçoit en 2017 une subvention de 110 000 €, l'OSCM 639 000 € pour assurer son engagement auprès des enfants et des foyers, concernant la jeunesse Start'air reçoit 156 700 €. Par ailleurs 47 419€ sont affectés au secteur social notamment pour accompagner les associations qui œuvrent auprès des personnes âgées, des familles modestes, des malades, 162 395 € aux associations sportives, 24 515 € sont attribués au jumelage avec Ammersbek et 42 394 € à l'amicale des personnels,

Le budget prévisionnel 2017 a été construit sur le principe de poursuite de la recherche d'efficacité c'est-à-dire le meilleur emploi des deniers publics pour un meilleur service rendu à la population :

- chaque responsable de service propose des pistes d'économies
- un travail doit être mené sur les tarifs municipaux afin d'alimenter la réflexion des commissions sur ce sujet
- recherche systématique de subventions et financements pour les actions nouvelles
- les propositions en investissement doivent être chiffrés et présentés selon un calendrier prévisionnel pluriannuel, (par tranche) afin de tenir compte des capacités financières de la ville et des moyens humains mobilisables au regard du contexte montoirin (voir lettre de cadrage)

La commune offre un niveau élevé de services à la population, ce qui se traduit à la fois par une part salariale importante à hauteur de 55% du budget de fonctionnement annuel (services gérés en régie) et des charges à caractère général à hauteur de 22% du budget de fonctionnement. Par ailleurs, la participation au SDIS (650 255 €), les participations (63 200 €) aux organismes de regroupement (parc de Birère, syndicat du brivet, fourrière ...), à l'école

privée St Etienne (82 300 €) et les subventions 1 198 000 € (maison de la jeunesse , office socio-culturel, Centre de loisirs, Temps d'activités périscolaires, associations sportives et de loisirs) représentent 19,44 % du budget de fonctionnement,

Pour le budget 2017, dans un contexte de raréfaction financière et où le recours à la fiscalité ne peut pas être la réponse unique, l'effort a consisté essentiellement à ajuster les prévisions 2017 par rapport aux réalisations 2016. Cet exercice devra être poursuivi par la commune afin d'apurer les résultats futurs.

Ce travail mené en interne est aussi engagé auprès de l'OSCM dont la subvention représente autour de 5 % des dépenses communales et mérite donc, à ce titre, une analyse des ressources communales qui lui sont allouées. C'est pourquoi, la commune a uniquement accepté pour 2017 de tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité de ses salariés ; cela donne une subvention à hauteur de 639 000 € soit 20 000 € de plus qu'en 2016. La convention quadriennale qui organise les relations entre la commune et l'association arrivée à échéance, a été réécrite cette année en vue de favoriser les échanges et d'apporter la réponse la mieux adaptée aux besoins des familles et des jeunes.

Conformément à ce qui a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la commune maintient en 2017 toutes les actions de service public en cours en 2016.

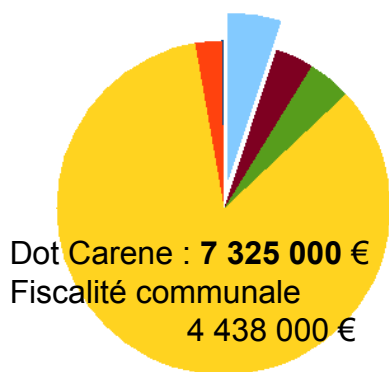
A noter dans le secteur de la petite enfance, que l'agrandissement des coocinelles est effectif depuis le 1^{er} septembre 2016.

De même, le secteur culturel voit ses crédits doubler en 2017 (83 080€ au BP 2017 réalisé en 2016 43 859 €). Cela en vue d'accompagner le développement de la programmation culturelle ; Rappelons au passage qu'un emploi de responsable culturel a été créé au 1^{er} janvier 2016.

Au niveau des recettes notamment de fonctionnement,

le chapitre 73 regroupe la fiscalité directe (Taxe d'habitation et Taxe Foncière), l' Attribution de compensation de la CARENE, la Dotation de Solidarité Communautaire de la CARENE et les impôts indirects (taxe sur les enseignes, taxe sur l'électricité et sur les pylônes notamment).

Force est de constater que les recettes provenant de la CARENE sont la première ressource de la commune (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).



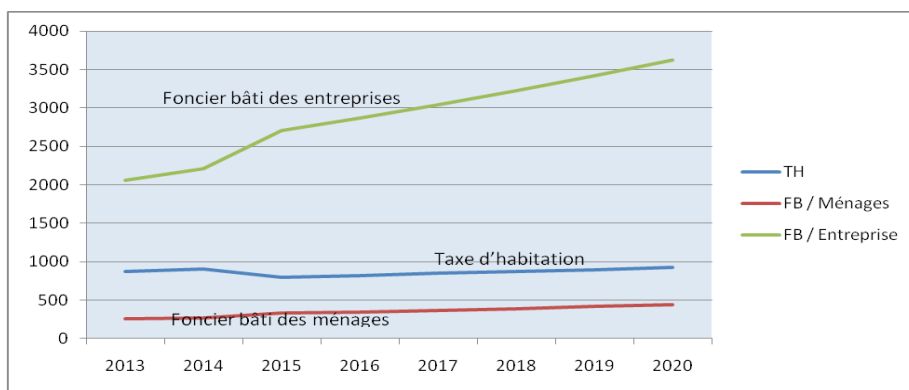
- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes...
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Affectation du Résultat 2016

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, principale dotation de fonctionnement de l'Etat allouée aux collectivités locales) devient en 2017 une charge (recette négative).

Le second poste de financement provient de la fiscalité directe (4 438 467 € attendus en 2017).

Au sein de la Communauté d'agglomération de Saint Nazaire, la commune conserve un niveau de taux de fiscalité très bas couplé à des valeurs locatives moyennes sur les ménages (bases fiscales) les moins élevées.

De plus l'essentiel des revenus fonciers de la commune est issu des entreprises présentes sur son territoire. La conjugaison de ces trois caractéristiques montoirines a pour effet de modérer la pression fiscale sur les ménages, comme le montrent les tableaux ci-dessous.



Foncier bâti	Besné	Donges	La des Marais	Chapelle Montoir	Pornichet	St Eaux	André Joachim	Saint Joachim	St Guersac	Malo Nazaire	Saint Nazaire	Trignac
2016	19,15	12,58	25,36	9,81	19,67	25,69	34,16	22,32	21,61	29,38		
Taxe d'habitation	Besné	Donges	La des Marais	Chapelle Montoir	Pornichet	St Eaux	André Joachim	Saint Joachim	St Guersac	Malo Nazaire	Saint Nazaire	Trignac
2016	16,63	18,07	20,00	15,87	13,55	21,37	19,39	18,82	18,04	20,70		

Taxe d'habitation	Besné	Donges	La Chapelle des Marais	Montoir	Pornichet	St Eaux	André Saint Joachim	St Guersac	Malo Saint Nazaire	Trignac
2016	2418	2569	2557	2352	4108	3300	2385	2523	3543	3202

Depuis 2012 – 2013, la commune doit faire face à la perte de la DGF (dotation d'État) et à la montée en puissance de sa cotisation au FPIC .

C'est pourquoi en 2016, la commune a décidé non seulement de maîtriser ces dépenses (le résultat 2016 en témoigne – gain de 850 000 € sur les dépenses inscrites) mais aussi relancer une hausse modérée de la fiscalité (+ 1 pt sur le foncier bâti = 350 000 € de produits supplémentaires) afin d'améliorer les équilibres budgétaires et conserver une situation financière saine pour permettre de réaliser le programme pluriannuel d'investissement prévu au mandat . Reste à affiner le rythme de réalisation et de financement.

En effet, au-delà du financement des équipements, des services rendus à la population, la commune se doit également d'améliorer le cadre de vie commun (voirie , éclairage ...), et d'entretenir son patrimoine, qu'il s'agisse des biens affectés à son usage propre comme la mairie ou des équipements mis à disposition des usagers (écoles, complexe sportif, salles associatives etc.).

Pour 2017, le financement budget prévisionnel a été bâti sur l'hypothèse d'une stabilité des taux et d'une augmentation de 3 % des bases de taxe d'habitation et 6 % des bases de Foncier bâti. L'état de notification des bases d'imposition directe locales reçu pour 2017 (dit 1259) fait état d'une progression de 1,04 % des bases de taxe d'habitation et de 8,59 % des bases du foncier bâti par rapport aux bases d'imposition effectives 2016 (état 1288).

La commune bénéficiera également d'une progression de la DSC d'environ 53 600 € sur les 3 000 000 € que la CARENE a décidé de redistribuer aux communes adhérentes du fait de sa bonne santé financière appuyée sur le dynamisme économique du territoire.

Seront successivement étudiés la présentation générale du budget 2017 (page 7)

- la section de fonctionnement
 - dépenses (pages 8 et 9)
 - recettes (pages 10 et 11)
- l'équilibre entre sections (page 12)
- la section d'investissement (page 13)
- la dette (page 14)
- le Budget annexe « production d'électricité photovoltaïque » (page 15)
- lexique (pages 15 et 16)

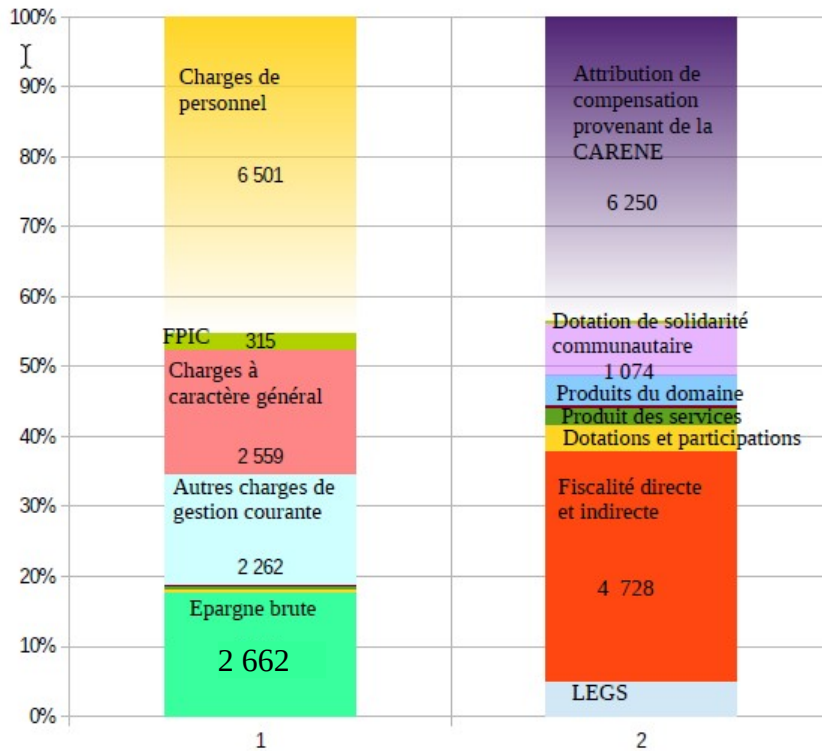
Présentation générale du budget 2017

BP2017 VILLE DE MONTOIR DE BRETAGNE – BUDGET PRINCIPAL

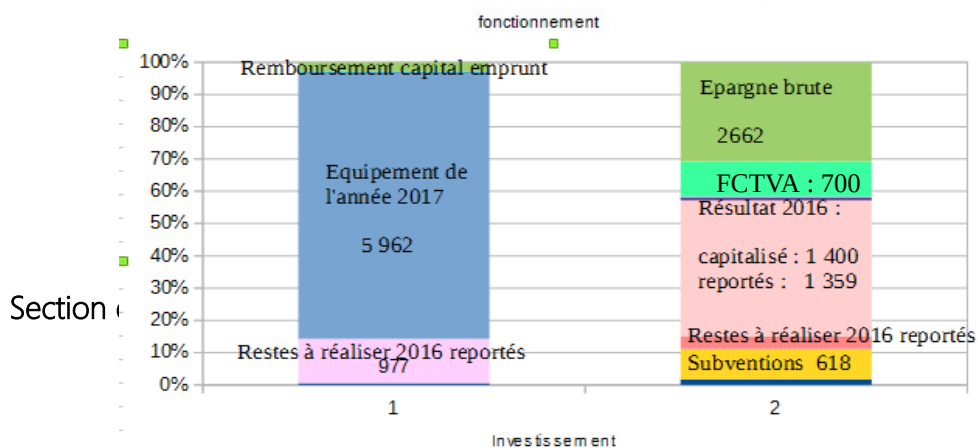
FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
	14 475 514,45	13 740 975,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		734 539,45
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 475 514,45	14 475 514,45

INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
	6 231 350,00	5 605 594,17
restes à réaliser 2016 reportés sur 2017	977 931,05	244 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 359 686,88
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 209 281,05	7 209 281,05
TOTAL DU BUDGET	21 684 795,50	21 684 795,50

Budget 2017



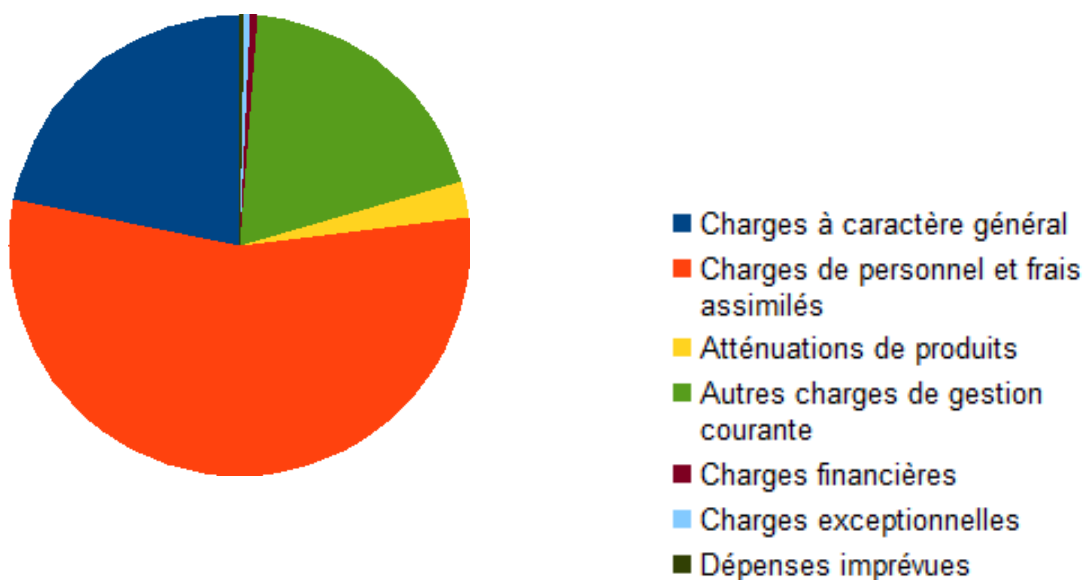
- 1 Dépenses
- 2 Recettes



La répartition des dépenses de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement 14 475 514€

	Pour mémoire BP 2016	% Evol	Proposition pour 2017
Total des DEPENSES	13 646 613	0,06%	14 475 514,45
011 Charges à caractère général	2 797 098	- 8%	2 576 191
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 408 910	1,5%	6 500 970
014 Atténuations de produits FPIC	265 000	19%	315 000
65 Autres charges de gestion courante	2 253 457	0%	2 262 037
66 Charges financières	79 000	-24%	60 000
67 Charges exceptionnelles	60 500	-20%	48 500
022 Dépenses imprévues	40 000	25%	50 000
023 Virement à la section d'investissement	1 111 148	89%	2 104 816
042 Amortissements	616 500	-9%	558 000
Provisions (semi -budgétaires)	15 000		0



On note la rigidité des charges de fonctionnement. 55 % du budget est consacré aux frais de personnel, 22 % aux charges à caractère général.

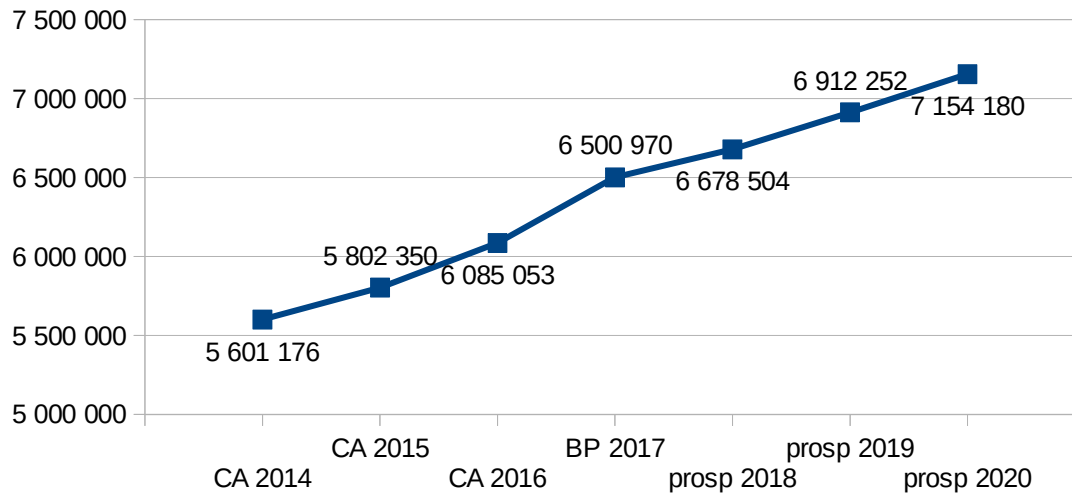
Les charges à caractère général (*fournitures, fluide, maintenance, appel aux entreprises*), baissent de 220 900 € par rapport au BP 2016 (-8 %). En intégrant une évolution de 0,6 % par rapport au réalisé 2016, elles représentent les ressources utiles au fonctionnement des services.

Les charges de personnel (permanent et remplaçant) sont en progression de 92 060 € par rapport au BP 2016 (+ 1,5 %) après une hausse 282 700 € (+4,87%) entre le réalisé 2015 et celui de 2016.

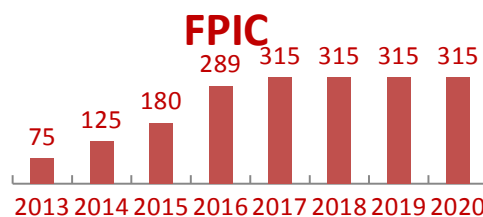
Les charges de personnel intègrent le besoin en Glissement Vieillesse Technicité, en évolution des statuts (par exemple Rifssep + PPCR) et en évolution issue du choix des élus (*par exemple courant*

2016 +2,5 ETP équivalent temps plein pour renforcer l'équipe du Multi accueil du fait de l'agrandissement des coccinelles),

FRAIS DE PERSONNEL



La contribution au FPIC (fonds de péréquation intercommunal) pourrait être de l'ordre de 315 000€, en progression par rapport à 2016 du fait du chamboulement de la carte territoriale.



Les autres charges de gestion représentent 19 % du budget (650 000 € pour le contingent incendie et 1 198 000 € de subventions aux associations notamment) .

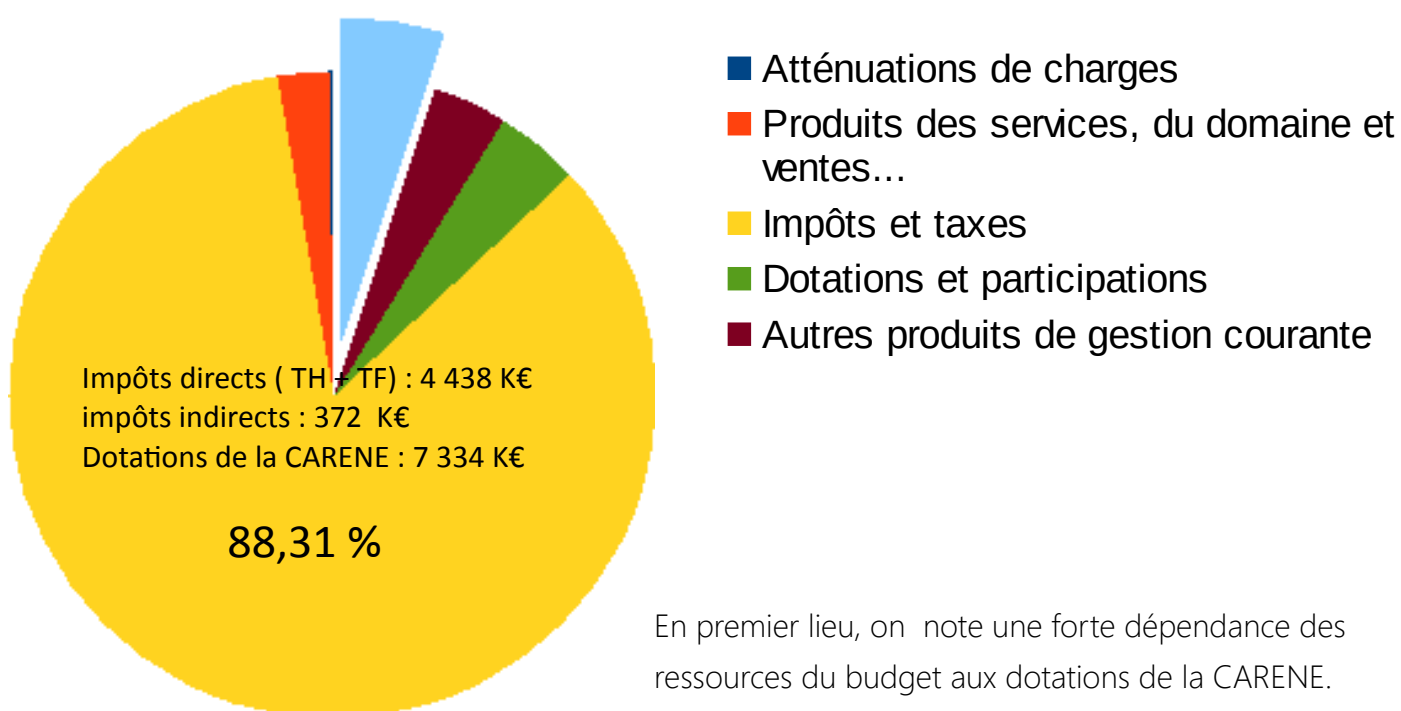
Par ailleurs, 50 000 € ont été inscrits en dépenses imprévues en 2017 contre 40 000 € en 2016.

Les charges financières (emprunt contracté fin 2015 pour la construction de l'école) seront de 60 000 € en 2017 pour 24 933 € réalisés en 2016.

L' autofinancement s'élève à 2 662 816,40 € dont 558 000 € de dotation aux amortissements et 2 104 816,40 € de virement à la section d'investissement.

Recettes de Fonctionnement 14 475 514€

Total des RECETTES	Pour mémoire BP 2016	% évol	Proposition 2017
	<u>13 649 614</u>	<u>5%</u>	<u>14 475 514</u>
013 Atténuations de charges	30 000	20%	36 000
70 Ventes de produits, prestations de services,	321 549	10%	354 427
73 Impôts et taxes	11 798 134	3%	12 134 075
<i>dont fiscalité directe</i>	4 155 904	7%	4 438 467
<i>dont attribution de compensation CARENE</i>	6 281 822	-1%	6 250 000
<i>dont dotation de solidarité CARENE</i>	1 017 000	6%	1 074 000
74 Dotations et participations	671 908	-9%	628 478
75 Autres produits de gestion courante	540 022	0%	537 995
<i>dont Dotation Globale de fonctionnement (DGF)</i>	15 000	-135%	-35 000
<i>100 000 € reçus en 2016, négative en 2017</i>			
77 Produits exceptionnels	30 000	67%	50 000
<i>dont LEGS</i>			45 000
002 Résultat d'exploitation reporté	225 000	226%	734 540



En second lieu on remarquera que les recettes de fonctionnement doivent surtout leur progression au résultat 2016, (734 000 € affectés), cette progression n'est pas pérenne.

Sans cela elles n'augmenteraient que de 91 360 €, et cela en dépit des hausses de fiscalité appuyées sur l'évolution des bases (+ 280 000 € de recettes attendues des contributions directes). Cette année la variation de la recette fiscale sera essentiellement basée sur le dynamisme économique de notre territoire puisque la revalorisation des bases décidée en loi de finances n'est que de 0,4% contre 1 % l'an dernier , 0,9 % en 2015 /2014 , 1,8 % en 2013/2012 et 2 % en 2011.

L'attribution de compensation de la CARENE va subir une baisse de 30 000 € pour tenir compte du transfert des charges de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des Zones d'activités des Noës et Providence. La Dotation de Solidarité Communautaire est escomptée à hauteur de 1 074 000 € en 2017 (1 024 000 € reçu en 2016).

En 2017 , la prévision pour les droits de mutation est établie à 120 000 €, en hausse de 20 000 €, pour tenir compte du niveau de réalisations 2016 (159 137 €) même si l'on sait que ces ressources sont aléatoires.

Le fonds national de garantie, issu des mécanismes de péréquation mis en place à l'issue de la réforme fiscale et qui inclut la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) reste inchangé depuis son institution (22 108€). En revanche, les dotations de compensations versées par l'État pour dédommager la commune des pertes de foncier bâti, de l'ex-part salaires de la taxe professionnelle suite aux exonérations légales vont baisser fortement car elles viendront éponger la part négative de la DGF.

Les modalités d'attribution de la DGF restent inchangées pour le budget 2017, le projet de réforme ayant été abrogé. En revanche l'effort demandé aux collectivités demeure. Il est fixé à la moitié du niveau initialement annoncé soit pour Montoir - 125 000 € en 2017 par rapport à 2016.

De plus, la commune de Montoir s'attend à voir sa contribution renforcée du fait des renforts de part de dotations (DSR, DSU) dont elle n'est pas attributaire.

Le chapitre « dotations et participations » comprend également les aides de Caisse d'Allocations Familiales (CAF), formalisées en Contrat Enfance Jeunesse, en prestation spécifique unique pour les coccinelles (en hausse du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil +12 places), en fonds nationaux pour les Abeilles , en aide de 50€ par enfant pour les Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Cependant en 2017 nous ne recevrons plus l'aide pour l'accueil des gens du voyage (38 000 €) puisque cette compétence est désormais assurée par la CARENE.

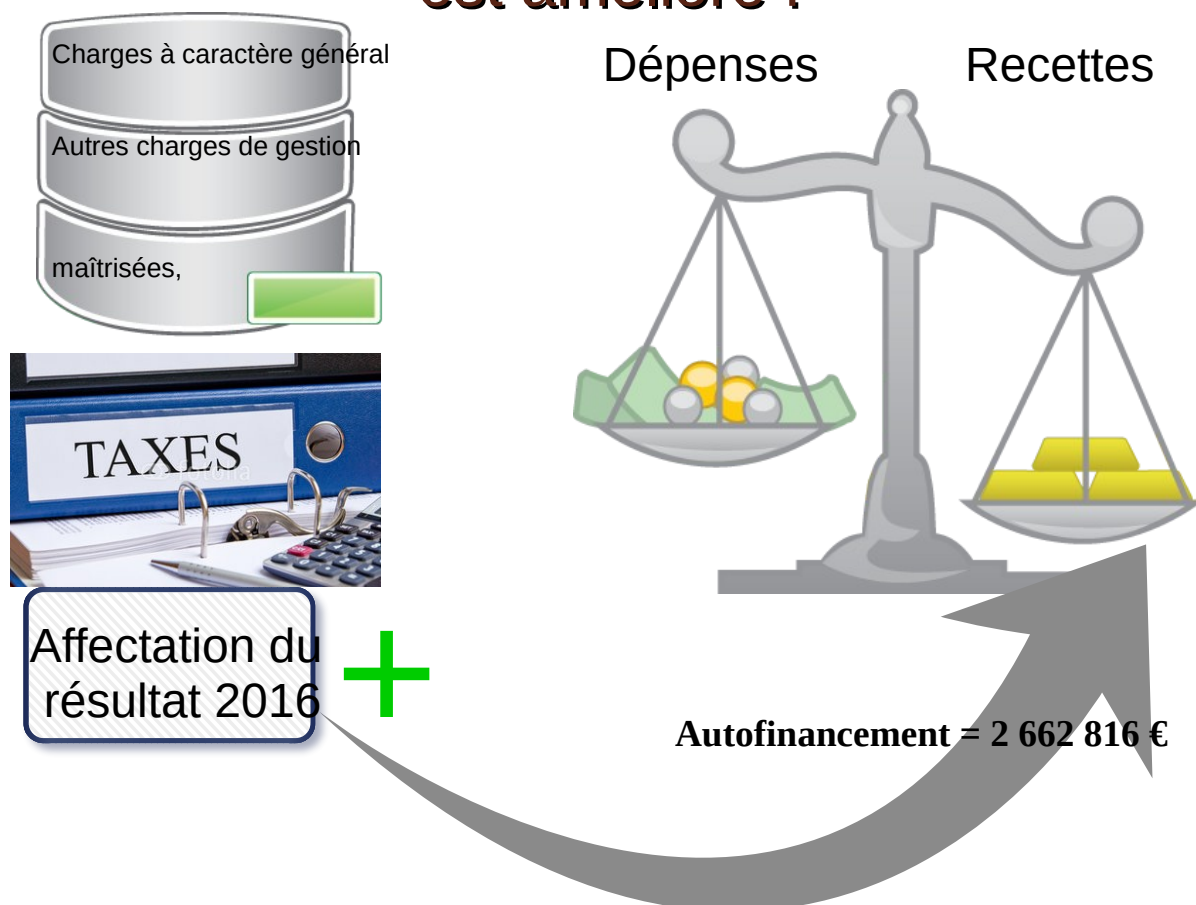
Les recettes prévisionnelles d'exploitation des services de la restauration scolaire et la participation des familles au multi-accueil, les produits des concessions et autres utilisations du domaine municipal évaluées à 354 000 € (contre 321 K€ en 2016) progressent légèrement.

Les revenus des immeubles (538 000 €) concernent prioritairement la location du casernement de gendarmerie qui représente à elle seule (428 000 €) .

Les atténuations de charges qui correspondent aux remboursements d'assurances pour le personnel sont estimées à 36 000 € pour 2017.



Ainsi l'autofinancement issu du fonctionnement est amélioré :



Le projet de budget 2017 amène le niveau d'épargne brute à 19,38 % des recettes de fonctionnement.

Section d'investissement

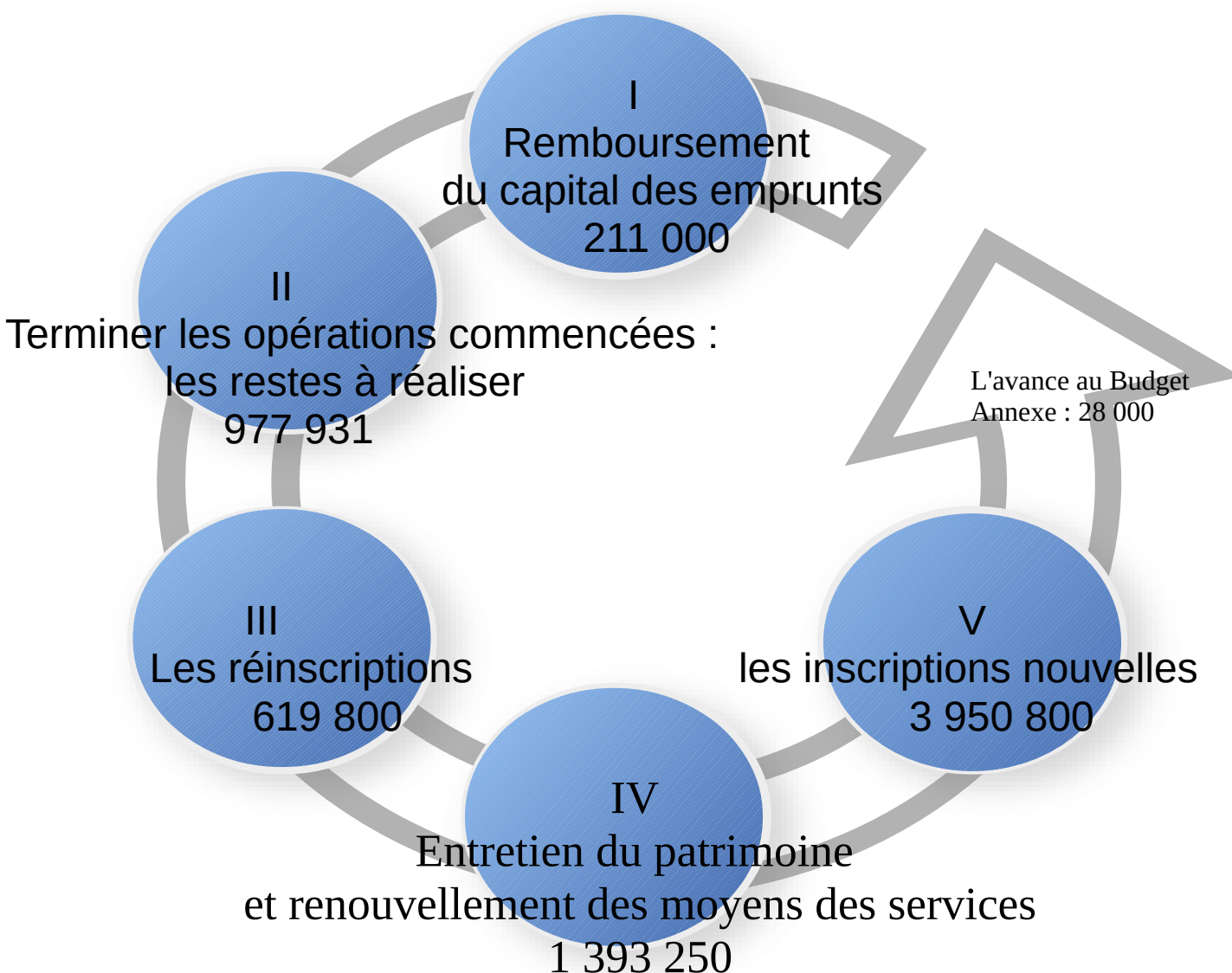
Les recettes d'ordre sont celles de l'autofinancement (2 662 816 €) présenté ci-avant :
virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (2 104 816 €)
et 558 000 € d'amortissement obligatoires,

Ainsi que celles d'intégration des travaux réalisés par le Sydela pour le compte de la ville (28 000)

Dépenses d'Investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 7 209 281 €.

Les principales dépenses d'investissement se décomposent de la façon suivante :



Les recettes prévisionnelles d'investissement sont les suivantes :

L'affectation du résultat 2016 (excédent de la section de fonctionnement) s'élève à 1 400 000 €.

Cette somme viendra abonder le besoin de financement de l'investissement et ainsi réduire l'emprunt prévisionnel d'équilibre à un niveau insignifiant : 107 277 €.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) calculé sur l'investissement réalisé en 2016 est estimé à 700 000 €.

Les subventions d'investissement : 618 000 €

Il s'agit des participations de la CARENE (39 000 €) et du département (169 000 €) sur les travaux de remise en état de la voirie avant acceptation du déclassement par la ville.

D'une aide de la CARENE de 10 000 € pour l'aire de Covoiturage réalisée courant 2016.

Par ailleurs la CARENE (250 000 €) et la SONADEV (150 000 €) sur accords passés, vont participer au coût des travaux Rue de la Croix Chevalier qui desservira la prolongation de la ligne HELYCE jusqu'au Quartier de l'Ormois

La dette

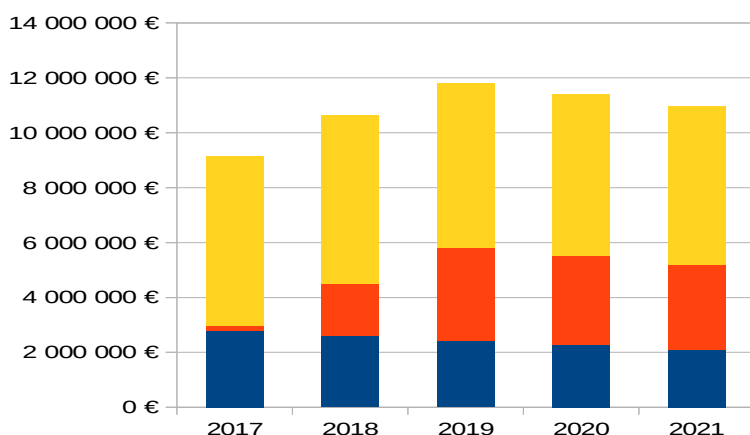
Le Capital restant dû par la commune est de 2 950 000 € au 1^{er} janvier 2017.

nouvelle planification d'emprunt à réaliser, en millions d'euros				
années	2017	2018	2019	2020
emprunts nouveaux	0,150	1,750	1,500	
photovoltaïque				
capital restant dû au 31/12/2016	2,95			
capital restant dû au 31/12/2020				5,5
ratio de Klopfer sans le BEA				
				1,5 an
ratio de Klopfer avec le BEA				
				4 ans
ratio de Klopfer avec le BEA				
				5 ans
				8 ans

Lorsqu'on y associe le BEA

du casernement de la Gendarmerie, comme la loi nous y oblige, on obtient une somme de 9 151 312 € ,

Un emprunt d'équilibre (107 277 €) est prévu au BP 2017, mais la commune n'aura pas besoin d'emprunter cette année cette somme,



Seul l'emprunt pour financer l'installation des panneaux photovoltaïques (prévu à hauteur de 145 000 €) sera réalisé.

- BEA
- dette nouvelle
- capital restant actuellement du

Budget annexe « production d'électricité photovoltaïque »

C'est un budget en HT assujetti au régime général de la TVA ,

Sur 2017, en section d'investissement, il est prévu de faire un emprunt de 145 000 € couvrant tant les études de 2016 que le coût prévisionnel (défini suivant étude du Cabinet BELENN) des travaux de pose de panneaux sur une partie des toits des salles de Tennis et Gymnase.

En section de fonctionnement :

Un trimestre de fonctionnement est envisagé, mais il semble que seuls les frais d'emprunt seront réellement consommés sur 2017, du fait des délais pour rendre opérationnelle la revente d'électricité à EDF et pour commencer l'autoconsommation vers les sites sportifs.

L'avance du budget général est là pour payer la TVA / travaux avant son remboursement par les centres des Impôts. Le remboursement se fera au fur et à mesure des possibilités offertes par les équilibres successifs constatés.

LEXIQUE

La Section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité et qui reviennent régulièrement chaque année.

- En dépenses : dépenses de personnel, dépenses de fournitures, dépenses de consommation courante, charges financières, subventions versées, etc.
- En recettes : droits d'entrée ou d'utilisation des services municipaux, impôts, participations et dotations reçues, etc.

La section d'investissement concerne des opérations non répétitives et non renouvelables à l'identique chaque année.

- En dépenses : il s'agit des programmes d'équipement nouveaux ou en cours, c'est-à-dire les opérations qui accroissent la valeur du patrimoine de la collectivité (travaux, acquisitions, constructions), le remboursement des emprunts, le versement de participations financières.
- En recettes : elles peuvent être internes : les excédents de fonctionnement, les amortissements et les provisions, ou externes : les dotations, les subventions, les emprunts.

Le chapitre budgétaire correspond :

- soit à une classe d'articles (compte par nature à deux chiffres) : par exemple, en investissement, 16 « Emprunts et dettes assimilées » ou 21 « Immobilisations corporelles », en fonctionnement : 66 « Charges financières » ou 73 « Impôts et taxes »
- soit à un regroupement de plusieurs classes d'articles par exemple en fonctionnement, les chapitres dit « globalisés » : 011 « Charges à caractère général » ; 012 charges de personnels
- soit à un crédit particulier : par exemple, en fonctionnement, les crédits 022 « Dépenses imprévues » ou 023 « Virement à la section d'investissement ».

Le chapitre 011 : « Charges à caractère général » est un chapitre "globalisé" qui regroupe essentiellement les classes d'articles 60 à 62 (achats, services). Il fait partie de la section de fonctionnement, en dépenses, et correspond à des charges à caractère général : fournitures scolaires, administratives, produits d'entretien, eau, électricité, chauffage, entretien de bâtiments, maintenance, téléphone, affranchissement, impôts fonciers, etc.

Le chapitre 012 : « Charges de personnel » C'est un chapitre "globalisé" qui comprend la classe 64 et les articles 621 « Personnel extérieur » et 631-633 « Impôts sur rémunérations » (ce chapitre regroupe ainsi la totalité Page 15 sur 15 des dépenses de personnel). Pour évaluer les dépenses de personnel il convient de prendre en compte le glissement vieillesse technicité (GVT) qui décrit les avancements de grades et d'échelons, l'augmentation éventuelle de la valeur du point d'indice, le régime indemnitaire versé, les cotisations sociales et celles dues aux organismes de formation.

Le chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante » Ce chapitre comprend essentiellement les versement des subventions, des participations aux organismes de regroupement. Le contingent incendie et les indemnités des élus.

Le chapitre 73 : « Impôts et taxes » a la particularité de regrouper des recettes d'impôts directs et indirects décidés par la collectivité et des dotations provenant de l'intercommunalité sur lesquelles la ville n'a pas de pouvoir décisionnaire.

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables qui ne se traduisent pas par un encaissement ou un décaissement, par exemple, les dotations aux amortissements et provisions.

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) est égale à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. L'épargne brute est un bon indicateur des marges de manoeuvre financières de la commune et un outil de pilotage incontournable des budgets locaux.

Ainsi l'excédent de liquidités permet à une collectivité locale :

- de faire face au remboursement de la dette en capital
- d'autofinancer tout ou une partie de l'investissement plutôt que d'avoir recours à l'endettement (emprunt) ou à d'autres sources de financement comme les subventions d'investissement, le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'Aménagement

Le taux d'épargne brute : (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Le FCTVA, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, assure aux collectivités locales la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses d'investissement. Les dépenses prises en compte sont les dépenses réelles d'investissement réalisées par les collectivités pour leur propre compte et dans le but d'accroître leur patrimoine.